



MAIRIE DE SAINT-THOMAS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUILLET 2020

Présents : Céline DANGLA / Nadine DESPIS / Laurie DESPIS -- CARMONA / Régis DURAND / Sébastien FAVOTTO / Susan FURTAK / Jean-Marc LECERF / Nicolas LEMOINE / Nathalie LISCH / Alain PALAS Pierre RAYO / Alain REFUTIN

Absents excusés : Nicolas DUCOURAU

Pouvoirs : Marie-Sylvie DELARSE donne pouvoir à Nadine DESPIS

Céline COULY - FEIX donne pouvoir à Céline DANGLA

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur Jean Marc LECERF est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

➤ **Vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur ALAIN PALAS, Maire, soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif Communal 2020.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre, article par article, le Conseil Municipal arrête pour 2020 :

- Les dépenses de fonctionnement à la somme de	523 479.72	Euros
- Les dépenses d'investissement à la somme de	194 174.96	Euros
- Les recettes de fonctionnement à la somme de	523 479.72	Euros
- Les recettes d'investissement à la somme de	194 174.96	Euros

Après en avoir délibéré, les membres Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif Communal 2020 à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo**

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020.077 du 09 juillet 2020 portant constitution et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et fixant le nombre de représentants par commune ;

Vu que chaque conseil municipal doit désigner parmi ses membres son (ou ses) représentants pour siéger à la CLECT du Muretain Agglo ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant des charges financières transférées et leur mode de financement ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal,

De désigner comme représentant à la CLECT : Mr PALAS Alain ;

De l'habiliter, ou à défaut son représentant à l'effet de mettre en œuvre la présente délibération.

Après délibération le Conseil décide d'élire à l'unanimité des votants (14 Voix) : Mr PALAS Alain

➤ **Questions Diverses**

- Tableau récapitulatif des principaux projets de l'année 2020

PROJET	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Chapelle (ceinture de renforcement déjà réalisée)		12 036
Eglise (réparation des vitraux endommagés)	6 165	
Eglise (vitre de protection + poutre à remplacer)	14 256 + 13 000	
Eglise (éclairage déjà réalisé + plinthe goulotte)		14 185 + 3 000
Eglise (cadran)		3 840
Urbanisation centre bourg (trottoir / caniveau)	65 000	
Cimetière (ossuaire déjà réalisé)		3 840
Cimetière (reprise concession)	16 500	
Boulodrome (enrochement)		7 680
Equipements pour l'école (imprimante couleur)		370
Equipements pour l'école (remplacement de bureaux +		13 390

vidéoprojecteurs)		
Parcours santé (terrassment)		45 014
Parcours santé (matériel)		14 024
Adressage (plaques pour chaque maison + plaques par voie de circulation + panneau d'information au centre du village + mât directionnel)		5 702
Jardin partagé	3 000	2 000
Site internet	800	2 500
Bureau de l'adjoint		204
Embellissement devant la mairie		3 425
Remorque pour l'employé communal		1 429
Autolaveuse pour la salle des fêtes		3 542
Défibrillateur		1 600
Remplacement PEI		12 000
Panneau MAIRIE		1 902
Logo	300	

- **FIBRE**

Tout le trafic "fibre" relatif à notre commune transite par SAIGUEDE.

Du fait qu'une coupure de certaines fibres a été constatée entre SAIGUEDE et SAINT-THOMAS, des administrés ne peuvent toujours pas être connectés.

"FIBRE 31" devrait rapidement remédier à ce dysfonctionnement ...

Les premières installations donnent satisfaction en termes de débit.

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Titulaire : Alain PALAS

Suppléant : Sébastien FAVOTTO

La réglementation en vigueur contraint le maire à être titulaire.

Néanmoins, Alain va tenter une démarche visant à inverser les rôles de manière à ce que Sébastien devienne titulaire. Finalement après dépôt de candidature, il faut présenter une liste complète : Par exemple par le biais de l'Association des Maires. Monsieur le Maire décide au vu de ses nombreuses implications, de ne pas candidater.

- **JARDIN PARTAGÉ**

La première réunion d'échange des idées sur ce sujet a eu lieu le 16 juillet dernier avec diffusion du compte rendu par Nathalie.

Il y a un objectif de présentation du projet à l'école et aux parents d'élèves, dès la rentrée scolaire.

Dans l'immédiat, il faut désigner des référents pour chacun des thèmes recensés.

En séance, nous décidons d'acter le fait que des administrés peuvent venir se joindre aux élus pour participer activement à la démarche entamée.

- **FÊTE LOCALE**

Compte tenu de la recrudescence des cas COVID19, il est décidé à l'unanimité d'annuler le dépôt de gerbe et apéritif dinatoire. A date, seule la messe est maintenue suite à accord de Jean-Claude VASSEUR.

Sachant qu'un article du dernier bulletin municipal évoqué cet événement pour le 8 août, l'envoi de

mail et la distribution papier de l'annulation est à effectuer dès que possible.

- **MISE EN SÉCURITÉ**

Une branche d'arbre sur le chemin d'En Gachot menaçait de chuter (endommagée lors du dernier orage). Sébastien FAVOTTO avec le concours de l'employé municipal s'est chargé de la décrocher puis de l'évacuer.

Nous tenons à le remercier puisque son investissement a permis d'économiser le coût de location d'une nacelle.

- **SITE INTERNET**

Chacun a reçu un premier document de travail pour le cahier des charges le 21 juillet.

L'objectif est de formuler les remarques et commentaires avant le 20 août afin que :

- la commission "COMMUNICATION" puisse exploiter ces retours,
- nous soyons en mesure d'élaborer une version finale pour le 10 septembre,
- la sollicitation de plusieurs prestataires puisse s'effectuer dans la foulée afin de tenir notre engagement d'un site opérationnel avant la fin de l'automne.

- **BULLETIN MUNICIPAL**

Il faut prévoir une rédaction à partir de mi-septembre pour une distribution première quinzaine d'octobre. Les sujets déjà connus :

- liste des projets votés dans le budget avec explications associées
- démarche en cours pour le jardin partagé
- article ciblé sur le "moustique tigre" pour répondre à une exigence d'information émise par l'ARS, même si l'été sera passé.

Plus Aucune questions diverses n'étant émises, la séance est levée à 22 heures 30.

A. PALAS
Le 30/07/2020 -

